

- Choisir dans « **Paiement** » :
 - « **Payer les cotisations** »
 - Ou « **Initier un paiement** »

Mes services en ligne

The screenshot shows a navigation menu with four tabs: Accueil, Compte, Mon Profil, and Paiement. The 'Paiement' tab is active. Underneath, there are three main categories: 'Moyen de paiement', 'Règlement', and 'Autres services de paiement'. A red arrow points from the 'Initier un paiement' option in the 'Règlement' section to the 'Effectuer un télépaiement' button in the subsequent screenshot.

Moyen de paiement	Règlement	Autres services de paiement
Adhérer au télépaiement	Payer les cotisations	Délais de paiement accordés
Demander une adhésion au versement en lieu unique	<u>Payer les déclarations</u>	Demander une remise de MR et/ou de pénalités
Gérer les coordonnées bancaires/mandat SEPA	Initier un paiement	Calendrier des exigibilités
	Payer les dettes	Changer la périodicité
	Historique des versements	Paiements en instance
	Impayés	Régulariser un paiement

- Puis choisir la période concernée et cliquer sur « **Effectuer un télépaiement** »

Initier un paiement

Ce service permet, sans association de déclaration, d'initier un télépaiement pour effectuer le règlement des cotisations sur la période en cours ou sur des périodes à régulariser.

Exemple : si vous recevez une notification Urssaf pour une régularisation de taux AT, nécessitant uniquement un paiement, vous pouvez initier un télépaiement sur la période concernée.

Bon à savoir

Un télépaiement initié en l'absence de la déclaration est :

- **conservé** si une déclaration **sans paiement** est enregistrée postérieurement pour la même période de cotisations,
- **annulé et remplacé** si une déclaration **avec paiement** est enregistrée postérieurement pour la même période de cotisations.

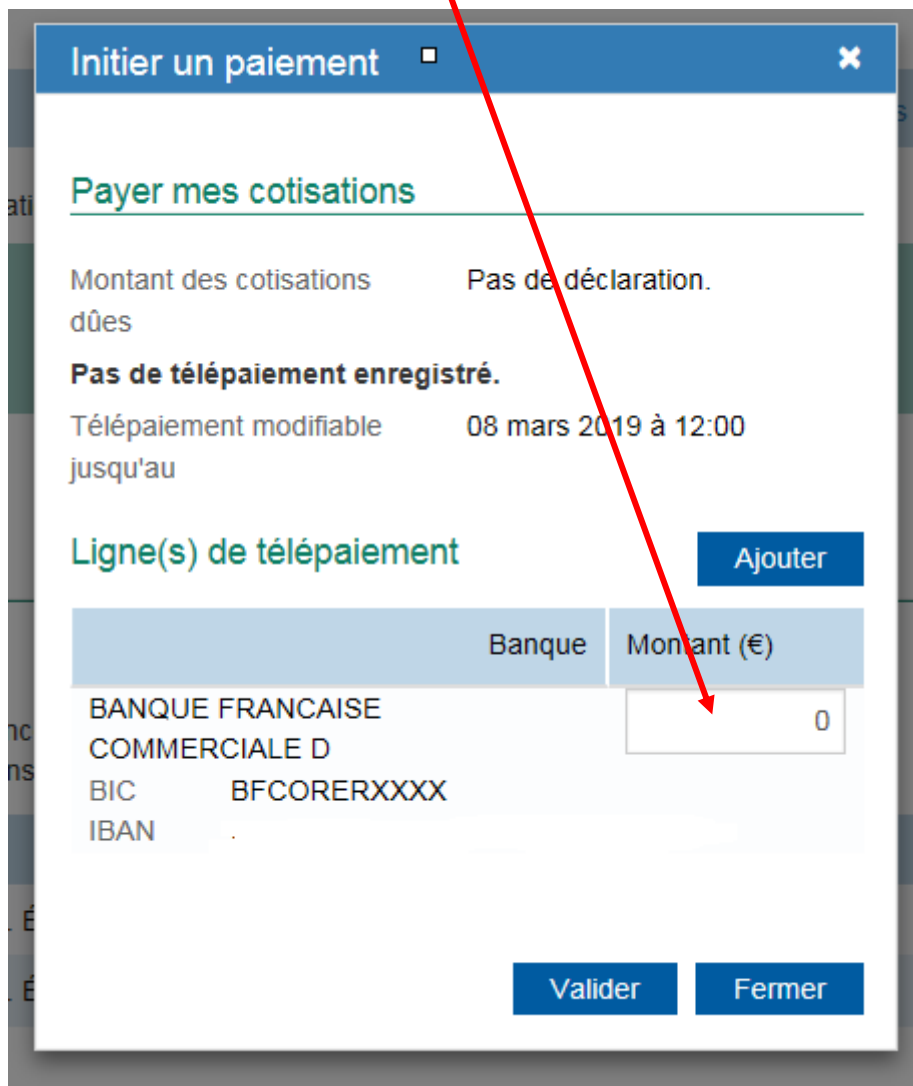
Période

Veuillez sélectionner un élément



Effectuer un télépaiement

- Indiquer le montant à payer et « Valider » le paiement



Initier un paiement ✕

Payer mes cotisations

Montant des cotisations dûes Pas de déclaration.

Pas de télépaiement enregistré.

Télépaiement modifiable jusqu'au 08 mars 2019 à 12:00

Ligne(s) de télépaiement

Ajouter